

## CONFERENCE DE PRESSE Quily, 11 septembre 2008

FSU – fnecFOfp – SUD Education – SDEN CGT – SGEN-CFDT – UNSA Education

Le ministre Xavier Darcos veut faire croire que malgré les suppressions de postes, la suppression du samedi matin dans les écoles, ... la rentrée 2008 est une rentrée réussie.

Il prétend même que grâce à l'injection d'heures supplémentaires, la rentrée 2008 est meilleure que les précédentes.

Malheureusement, la réalité n'est pas celle-là.

Dans les collèges et lycées, comme prévu, les effectifs par classe sont à la hausse.

Par exemple, en collège, l'indice E/D (nombre d'élèves par division) est passé de 24,1 à la rentrée 2001 à 24,7 à la rentrée 2007 et devrait atteindre 25 à cette rentrée selon les prévisions de l'IA.

En collège, les classes de 28, 29 voire 30 sont monnaie courante.

En lycée, les classes de seconde sont entre 30 et 35 élèves, des classes de terminales dépassent 35 élèves.

Le ministre a beaucoup communiqué sur l'aide pendant les vacances scolaires. On constate à cette rentrée que l'aide individuelle sur le temps scolaire ne peut être mise en place par manque de moyens.

Nouveauté à cette rentrée, tous les cours ne pouvaient être assurés. Il manquait des profs : ici il manquait un prof de physique, là 12 h d'anglais, ailleurs il n'y a pas de documentaliste. Souvent, il restait 3 ou 4 h en math, en physique, en anglais ... à pourvoir.

En lettre, le jour de la rentrée, il n'y avait plus un titulaire remplaçant (TZR) de disponible dans le Morbihan pour assurer des remplacements.

Le recrutement de contractuels et de vacataires est déjà nécessaire.

Quant aux heures supplémentaires, si nos actions de l'an passé ont permis d'en réduire le nombre initialement prévu par transformation des HS en heures-postes, souvent les profs ont été contraints de les prendre. L'emploi du temps remis le jour de la pré-rentrée ne comportant pas (oubli ? stratégie pour forcer la main ?) certaines heures de cours dues aux élèves, certains dédoublements en TP ou TD ou des heures de labo. Le refus d'assurer ces heures en heures sup aurait entraîné l'obligation de refaire tous les emplois du temps et de reporter, de fait, l'accueil des élèves.

Des élèves ont rencontré des difficultés au moment de leur inscription. Lorsque les classes ont atteint l'effectif maximal (30 en collège, 35 en seconde), des listes d'attente sont ouvertes ou on demande aux parents de reprendre contact à la rentrée ou de prendre contact avec un autre établissement. Ainsi des élèves ont été affectés dans un établissement éloigné de leur domicile ou ont préféré s'inscrire dans un établissement privé.

### **Effectifs scolarisés**

Les chiffres académiques et départementaux qui circulent actuellement sont pour l'essentiel les prévisions faites pour préparer la rentrée.

Il faut attendre octobre ou novembre pour avoir les constats définitifs. Ces prévisions ne sont pas toujours confirmées. Ainsi à la rentrée 2006, les collèges privés du Morbihan annonçaient 16 773 élèves et il y a eu 16 609 au constat définitif en octobre.

D'après les premiers constats qui nous sont remontés :

Collèges publics, globalement les élèves attendus sont là.

Lycées publics, les prévisions d'effectifs sont parfois dépassées

- Lyc V. Hugo d'Hennebont, en 2nde 255 élèves étaient prévus, 304 sont présents, sur l'ensemble du lycée la prévision était 769, ils sont 846.
- Lyc Colbert de Lorient, en 2nde il y a 259 élèves pour 220 prévus par le rectorat.

Les lycées, comme les collèges publics sont souvent victimes du carcan de la structure arrêtée en janvier. Il est très difficile de faire bouger la structure arrêtée en janvier.

## **Quelques éléments d'analyse sur le rapport Public/Privé**

### **1) Les contraintes territoriales.**

Comme le soulignait la presse, à la veille de la rentrée scolaire, le fait majeur ce sont les effectifs majoritaires du privé, de la maternelle au lycée.

Nous sommes là en situation d'exception, dépassant la Vendée, dans ce triste privilège.

Globalement, l'enseignement privé est majoritaire au niveau des collèges, fait arme égale au niveau des lycées et reste minoritaire au niveau du premier degré.

Le fait exceptionnel n'est pas ce constat, le fait exceptionnel est que le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire a été majoritaire en 2000,2001et 2002.

Face aux évolutions démographiques, l'absence d'établissements pénalise le public dans les zones en développement.

### **2) Un réseau d'écoles issu du 19<sup>ème</sup> siècle.**

Les statistiques du ministère démontrent la situation particulière du département, fruit d'une relation politique particulière du territoire avec son école.

Alors qu'au niveau national, seulement 1,47 % des communes n'ont pas d'école publique mais possèdent une école privée, ce pourcentage monte à 15,46 pour l'académie de Rennes.

Le Morbihan truste la première place avec un pourcentage de 22,99 % des communes (Côtes d'Armor : 6,45 ; Finistère : 11,66 % ; Ile et Vilaine : 22,44 % ).

Aujourd'hui, concrètement, ce sont 63 communes sur 261 qui se trouvent dans cette situation, essentiellement dans le tiers Est/ Sud-Est du département.

Or, les projections démographiques, la métropolisation de l'axe Rennes-Nantes, les projections de développement font que cette zone, cœur de la triangulation Rennes-Nantes-Vannes, sera la zone de plus fort développement.

Depuis des années, nous intervenons auprès des responsables de l'Etat pour qu'ils anticipent les évolutions démographiques et fassent preuve dans ce domaine d'un volontarisme que l'on connaît dans d'autres domaines.

### **3) Une inertie des élus.**

Alors qu'en Ile et Vilaine, 6 écoles ont été ouvertes dans des communes qui en étaient dépourvues, nous n'avons rien connu de semblable dans le département.

On ne constate aucun relais des communes quand les demandes des parents émergent, mais toujours des pressions ou des stratégies dilatoires pour éviter la question.

Il est évident que la présence d'une école publique sur le territoire reste une question éminemment sensible.

#### **4) Une complicité des services d'état.**

Dans certains secteurs du 35, où l'appétence politique à voir s'installer une école publique n'était guère plus développée par les élus que dans le Morbihan, plus de 6 écoles ont été implantées ces dernières années.

Le Code de l'Education stipule qu'à partir du moment où les familles en font la demande, l'Etat peut contraindre les communes à ouvrir les écoles.

Dans le Morbihan on assiste à un bal de dupes, où l'Etat renvoie en permanence vers les lois de décentralisation pour ne pas répondre.

Bal de dupes mais parfois plus ...

Quily, charmante commune du bassin de Ploërmel, a dévolu sa compétence scolaire à la communauté de communes du pays de Josselin.

Les enfants de la commune bénéficient donc d'une école publique « communale » ... à 17 km de leur domicile.

L'IA interdit aux familles l'entrée à l'école publique de La Chapelle-Caro à 4 km, en mandatant expressément l'IEN pour refouler les enfants se présentant.

**Bilan des courses** : le président de la communauté de Josselin refuse tout dialogue, humilie les familles qui retournent à l'école privée du Roc Saint-André.

#### **5) D'autres enjeux.**

Grâce à la mobilisation de tous, le recteur et les IA ont perdu la bataille de l'opinion sur la maternelle, les enfants de moins de trois ans ont été effectivement pris en compte dans les effectifs, malgré des pressions insidieuses sur les enseignants.

Le nouvel enjeu qui semble poindre est le recalibrage du réseau d'écoles en France et donc dans le département.

L'école primaire, en terme d'implantation et non de taille, est rurale.

Sur les 36 000 écoles de France, la moitié a 3 classes et moins de 3 classes.

D'où l'intervention de Darcos devant la commission du Sénat cet été, évoquant la mise en place de regroupements d'écoles concentré.

Il est vrai qu'à ce niveau, en mettant les gamins dans les bus, on peut facilement atteindre les objectifs de réduction budgétaire qui vont percuter le 1<sup>er</sup> degré l'an prochain.

Réduction du nombre de postes de fonctionnaire et transfert de la charge des transports vers les familles et les parents...

Les zones rurales ne sont plus pensées en terme d'aménagement mais au contraire de réduction de coût.

#### **6) Et les collèges**

Pour les collèges, il y a une prédominance de l'enseignement privé dans le Morbihan. Elle est ancienne, pour ne pas dire historique. Le public a été majoritaire qu'à trois rentrées (2000, 2001 et 2002).

Nous ne nous satisfaisons pas de cette situation.

Les raisons sont sans doute multiples.

Parmi celles-ci, un nombre plus importants de collèges privés (46) que de collèges publics (42). Le collège de proximité est trop souvent un collège privé.

Alors que les évolutions démographiques ont été importantes dans le Morbihan, depuis 1988 (inauguration du collège de Séné), il n'y a pas eu d'ouverture de nouveau collège public. Pendant ce temps, le privé ouvrait 2 collèges, à Saint Avé en 1996 et à Theix en 2005, dans un secteur géographique à forte augmentation de population. La seule ouverture programmée pour le public est le collège de Plescop. Initialement prévue pour la rentrée 2009, elle aurait lieu en 2012 ! Je voudrais rappeler que le choix de Plescop par le Conseil général a été fait contre l'avis unanime du Conseil

Départemental de l'Education National (CDEN) qui s'était prononcé pour Saint Avé. Il est vrai qu'un implantation à Plescop dérange moins le privé.

Deux communes de plus de 10 000 habitants n'ont pas de collège public : Saint-Avé et Guidel.

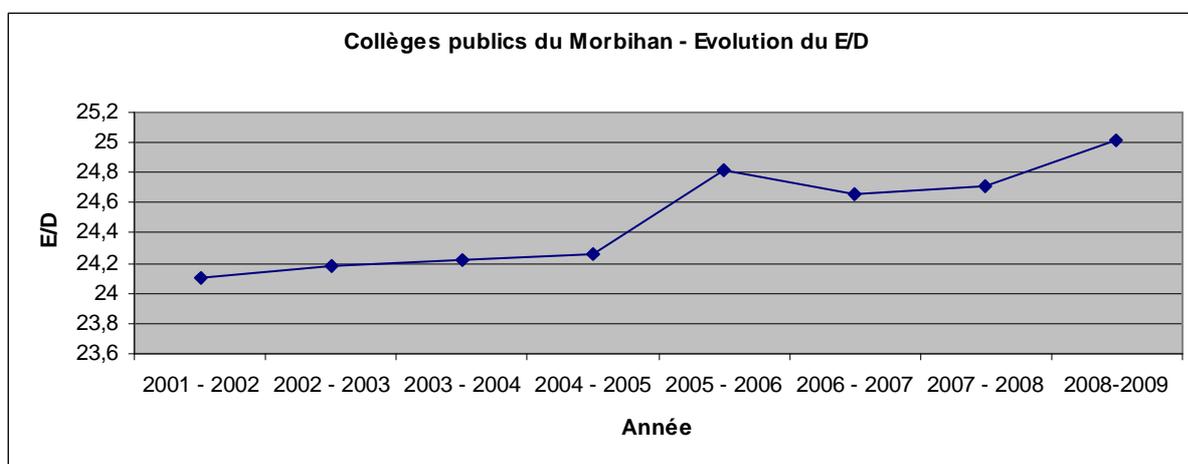
Nous demandons que ces constructions soient rapidement programmées. Les conseils municipaux de ces communes ont réservé des terrains pour ces constructions et les effectifs de collégiens repartent à la hausse.

Parmi les autres facteurs, on peut citer l'organisation des transports scolaires, la réduction de l'offre d'options dans le public.

On peut également regretter que les établissements publics ne soient pas mieux traités par la République. Malgré une évolution récente, aussi bien l'indice H/E (nombre d'heures par élèves) que l'indice E/D (nombre d'élèves par division) sont favorables au privé.

Le choix de l'enseignement privé par les familles est souvent un choix par défaut d'enseignement public.

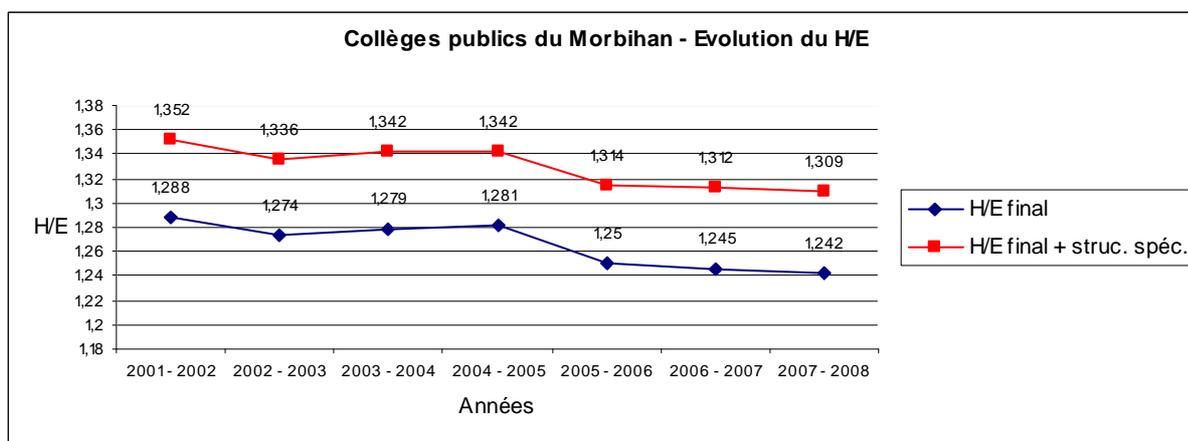
Annexe Document FSU 56 (JB)



E/D : nombre d'élèves par division.

Ensemble des collèges publics du Morbihan (sans Kerpape et CAP intégré de Quiberon).

Pour 2008-2009, il s'agit de la prévision Inspection académique



H/E :

nombre d'heures par élève